

Accompagnement des bénéficiaires du RSA en grande précarité

Bilan d'activité 2020
Mars 2021



WWW.ADALEA.FR

SOMMAIRE

1. Présentation du pôle et de l'action	3
2. Rapport quantitatif de l'action	4
2.1 Nombre de personnes qui ont bénéficié de l'action	4
2.2 Compositions familiales	4
2.3 Ages	4
2.4 Origine géographique	5
2.5 Evolution des modes d'habitat	5
2.6 L'insertion professionnelle	6
2.7 Les modes de sorties	6
3. Evènements marquants	7
3.1 Signature d'une nouvelle convention avec le Conseil Départemental	7
3.2 Un double accompagnement sur mesure	8
4. Problématiques rencontrées	8
4.1 La difficulté de maintenir le lien	8
4.2 Favoriser l'adhésion malgré le cadre de la mesure	8
5. Paroles d'usagers, témoignages, exemples	9
6. Ressources humaines	10
7. Environnement, réseau, partenariat	11
8. Perspectives 2021	12

1. PRESENTATION DU POLE ET DE L'ACTION

Le pôle Accueil Ecoute et Veille Sociale d'ADALEA intervient en direction :

- ➔ Des femmes victimes de violences conjugales et familiales ainsi que de leurs enfants :
 - ✖ **ACCUEIL ECOUTE FEMMES** : un service d'écoute téléphonique, un accompagnement psychosocial des femmes en individuel ou en collectif au sein d'un groupe de paroles, une prise en compte des enfants qui vivent dans un climat de violence, des actions de sensibilisation et de formation pour les professionnels.
- ➔ Des ménages en recherche d'hébergement ou de logement :
 - ✖ Le **SIAO** : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation du département des Côtes d'Armor.
- ➔ Des publics en grande précarité au sein de différentes actions :
 - Les **POINTS SANTÉ** : animés par des infirmières et des psychologues, ils proposent un accueil, une écoute et un accompagnement aux personnes rencontrant des difficultés liées à la santé. Le service gère aussi une **PHARMACIE HUMANITAIRE** en partenariat avec une pharmacienne bénévole et des médecins bénévoles.
 - Les **APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUES** : des appartements pour des personnes en situation de précarité souffrant de pathologies chroniques avec une équipe de professionnelles (infirmière – psychologue – médecin – travailleur social) qui coordonne le parcours de soins et d'insertion des personnes hébergées.
 - Le **ROND-POINT** : dispositif sur le champ de l'urgence sociale qui comprend trois dimensions :
 - Le **115** : dispositif départemental de veille sociale, de mise à l'abri et d'orientation des personnes sans domicile ;
 - L'**ASEP** : Action Sociale sur l'Espace Public, équipe mobile intervenant sur l'agglomération Briochine ;
 - La **BOUTIQUE SOLIDARITÉ** pour faire le point, aider les personnes à retisser des liens sociaux. Accueil humanitaire pour se laver, déposer un sac, laver son linge, se reposer, obtenir une adresse...
 - **L'ACCOMPAGNEMENT RENFORCE DES ALLOCATAIRES DU RSA** : accueil et accompagnement des allocataires du RSA marginalisés vers une resocialisation et une autonomie financière, et vers une orientation sur les dispositifs de droits communs.

Les missions de l'accompagnement renforcé des allocataires du RSA :

Accompagner les personnes vers un processus de reconstruction, de resocialisation en s'appuyant sur un **contrat d'engagement réciproque** signé entre le Conseil Départemental, la personne et le référent.

Evaluer la situation de la personne dans les domaines de l'hébergement, la santé, l'alimentaire, le vestimentaire et l'accès aux droits.

Favoriser les démarches de recherche et/ou de maintien dans le logement, l'emploi, la formation...

Permettre l'aide à la **consolidation de ses droits**, et à ses devoirs de citoyen.

Accompagner la personne dans l'expression de son mal être et de ses problèmes de santé pour favoriser des relais vers les professionnels du soin.

2. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION

2.1 Nombre de personnes qui ont bénéficié de l'action

En 2020, **50 personnes ont bénéficié d'un accompagnement renforcé RSA**, soit 14 personnes de plus qu'en 2019.

Cette augmentation du nombre de personnes accompagnées est liée à plusieurs raisons :

- Signature d'une convention avec le Conseil Départemental qui permet l'accompagnement de personnes sans ressource et la possibilité de prescriptions d'accompagnement à l'interne de l'association.
- Une coopération plus fluide avec les acteurs du Conseil Départemental, également favorisée par la participation des professionnels du service RSA à la cellule d'orientation.

Parmi ces 50 personnes, 23 bénéficiaient déjà d'un accompagnement en 2019 et **27 ont été orientées en 2020**.

Sur ces 27 personnes orientées en 2020 :

- 12 situations orientées par le Rond-Point d'Adalea (Boutique Solidarité, ASEP et 115) puis validées par le Conseil Départemental,
- 5 par le Conseil Départemental (4 en 2019, 13 en 2018),
- 1 situation orientée par le CCAS de Saint-Brieuc en 2020 (0 en 2019, 1 en 2018).

	2020	2019	2018	2017
Hommes	45	27	25	32
Femmes	5	9	11	10
TOTAL	50	36	36	42

Comme les années précédentes, la part des hommes accompagnés dans le dispositif reste majoritaire (90%).

Sur cette année 2020, nous pouvons noter une forte baisse de la part de femmes accompagnées (10% en 2020 contre 25% en 2019).

2.2 Compositions familiales

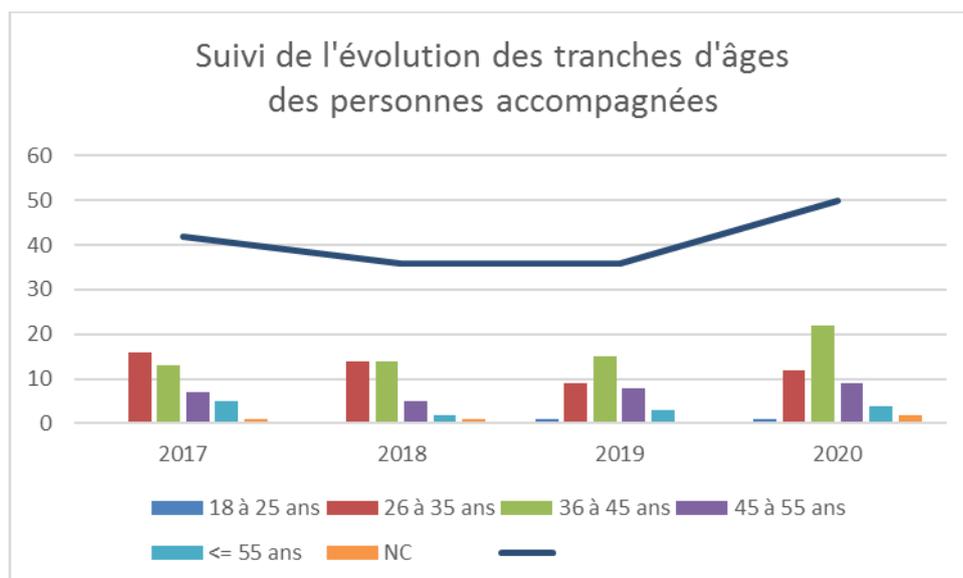
	2020	2019	2018	2017
Hommes seuls	45	27	25	32
Femmes seules	5	9	11	10
TOTAL	50	36	36	42

Les personnes accompagnées vivent seules, aucune ne vit en couple. Les personnes en grande précarité sont souvent isolées.

2.3 Age

	2020	% 2020	2019	2018	2017
18 à 25 ans	1	2%	1	0	0
26 à 35 ans	12	24%	9	14	16
36 à 45 ans	22	44%	15	14	13
46 à 55 ans	9	18%	8	5	7
>= 56 ans	4	8%	3	2	5
NC	2	4%	1	1	1
TOTAL	50	100%	36	36	42

La moyenne d'âge des personnes accompagnées a eu tendance à s'accroître ces dernières années (**âge moyen de 41 ans** en 2020 et 2019, 38 ans en 2018), mais ce chiffre est stable par rapport à 2019. A noter que le service peut également accompagner des personnes très jeunes (moins de 25 ans).



2.4 Origine géographique

	2020	% 2020	2019	2018	2017
St Brieuc	46	92%	33	34	40
St Brieuc Armor Agglomération	4	8%	3	2	1
Département 22	0	0%	0	0	1
Autre	0	0%	0	0	0
Total	50	100%	36	36	42

Les personnes accompagnées sont majoritairement originaires de St Brieuc (92%). Les services et aides apportés sont plus nombreux que dans d'autres villes du département et les personnes semblent trouver des réponses adaptées à leurs besoins : parc logement, services sanitaires.... De plus, les difficultés de mobilité ne favorisent pas un éloignement de l'agglomération (pas de moyen de locomotion).

34 personnes accompagnées (soit 68%) sont domiciliées à Adalea, 50 rue de la Corderie et 7 personnes accompagnées (14%) sont domiciliées au CCAS.

2.5 Evolution des modes d'habitat

	En début d'accompagnement	% 2020	En fin d'année	% 2020
Rue, squat, véhicule, cabane	30	60%	24	48%
Hébergement d'urgence : ALT d'urgence, Trait d'Union...	2	4%	2	4%
Hôtel - Hybritel	1	2%	1	2%
SIAO (CHRS, ALT, place de stabilisation, Maison Relais)	2	4%	7	14%
Hébergé chez un tiers/ famille	8	16%	5	10%
Logement privé	2	4%	5	10%
Logement public	0	0%	1	2%
Autres : hospitalisation, incarcération, décès ou non communiqué	0	0%	5	10%
TOTAL	50	100%	50	100%

Les différents types d'habitats permettent d'avoir une vision du mode de vie des personnes accompagnées. En début d'accompagnement, **30 personnes étaient sans domicile fixe, soit 60% (en augmentation constante par rapport aux années précédentes : 53% en 2019, 44% en 2018)**. Les personnes accompagnées par le service sont de plus en plus en situation de grande précarité.

Néanmoins on constate une légère baisse du nombre de personnes sans domicile fixe entre le début de l'accompagnement et la fin de l'année, mais la part des personnes en situation d'urgence ou de sans abri reste malgré tout proche de la moitié.

Apporter une réponse en termes de stabilité de logement reste complexe et représente une large part du travail d'accompagnement. 27 personnes accompagnées en 2020 ont ainsi réalisé une demande SIAO, et 9 un dossier DAHO / DALO.

2.6 L'insertion professionnelle

	En début d'accompagnement 2020	En fin d'année 2020	En début d'accompagnement 2019	En fin d'année 2019
Emploi en CDI	0	00	0	0
Emploi en CDD	0	0	0	0
Emploi en contrat aidé	0	0	0	1
Emploi en missions d'intérim	0	0	0	0
En formation	0	1	0	0
Sans emploi	50	49	36	35
TOTAL	50	50	36	36

La totalité des personnes accompagnées par le service sont sans emploi. La plupart d'entre elles ne sont pas en capacité d'être dans une démarche d'insertion professionnelle au regard de leur problématique de santé.

A noter également que seules 2 personnes ont le permis de conduire, soit 4% des personnes accompagnées, ce qui peut constituer un frein à la recherche d'emploi.

L'accès à l'emploi demeure toujours une difficulté.

2.7 Les modes de sortie

	Nombre 2020	% 2020	Nombre 2019	% 2019
Par les ressources	0	0%	2	17%
<i>AAH</i>	0	0%	0	0%
<i>CDD ou contrat aidé</i>	0	0%	1	8%
<i>Intérim</i>	0	0%	0	0%
<i>Retraite</i>	0	0%	1	8%
Autres motifs	21	100%	10	83%
<i>Fin de la mesure d'accompagnement</i>	0	0%	0	0%
<i>Sans nouvelles depuis plus de 3 mois</i>	12	57%	4	33%
<i>Changement de département/ déménagement</i>	1	5%	0	0%
<i>Autre accompagnement (CUI - place de stabilisation - CHRS)</i>	7	33%%	4	33%
<i>Entrée en formation qualifiante</i>	0	0%	0	0%
<i>Incarcération sup. à 12 mois</i>	1	5%	1	8%
<i>Décès</i>	0	0%	1	8%
<i>Ne relève plus d'un accompagnement renforcé</i>	0	0%	0	0%
TOTAL des sorties	21	100%	12	100%

21 personnes sont sorties du dispositif d'accompagnement en 2020. Les motifs principaux sont l'absence de nouvelles de la personne depuis plus de trois mois (dans ce cas, l'accompagnement RSA prend fin et un bilan est rédigé), ou la mise en œuvre d'un autre accompagnement (entrée en CHRS, en place de stabilisation...). Un tuilage est possible le temps de l'adaptation de la personne. L'augmentation du nombre de sorties par l'absence de nouvelles de la personne depuis plus de trois mois s'explique certainement par la précarisation des personnes accompagnées.

3. EVENEMENTS MARQUANTS

L'année 2020 a été extrêmement particulière du fait de la crise sanitaire. Le service a vu son organisation et ses pratiques d'accompagnement bouleversés, afin de prioriser l'accompagnement des personnes au quotidien dans une logique « d'aller vers ».

Cette période a donc été peu encline au travail partenarial, à la participation à des manifestations diverses ou aux projets collectifs.

3.1 Signature d'une nouvelle convention avec le conseil départemental

Repérage de besoins concernant les difficultés d'ouverture des droits

Une des missions fondamentales de l'accueil de jour et de l'Action Sociale sur l'Espace Public est d'amener les personnes à faire valoir leurs droits. Afin d'y parvenir, le service RSA travaille en complémentarité de ces deux actions auprès du public en situation de précarité. Cette proximité permet de capter les personnes les plus isolées. Avant 2020, les bénéficiaires du RSA qui le souhaitent pouvaient se voir proposer un accompagnement individualisé via le dispositif Rond-point, mais force était de constater que bien souvent les personnes les plus précarisées devaient faire face à une rupture de droits parfois prolongée, avec comme conséquence une accumulation d'obstacles à lever avant de pouvoir bénéficier à nouveau des minimas sociaux. Ces personnes n'avaient donc pas accès à un accompagnement individualisé renforcé.

Face à ces observations et constats des professionnels du service, une proposition d'accompagner les non-bénéficiaires du RSA a été soumise aux partenaires départementaux.

Signature d'une nouvelle convention le 20/02/2020

Dans ce nouveau cadre, l'année 2020 a vu le dispositif d'accompagnement RSA évoluer au sein d'ADALEA, puisqu'il s'élargit désormais aux personnes non bénéficiaires du RSA dans l'objectif de faciliter l'accès aux droits. Ces nouvelles modalités de travail ont permis de travailler sur l'ouverture de droits avec certaines personnes et ainsi d'éviter des ruptures de longues durées susceptibles d'impacter lourdement les conditions de vie.

3.2 « Un double accompagnement sur mesure »



Cet accompagnement est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national «Emploi et Inclusion» 2014-2020

Une conseillère à Pôle emploi Saint-Brieuc Ouest est venue présenter aux professionnels du service l'accompagnement global financé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme Opérationnel National « Emploi et Inclusion ».

L'accompagnement global est un service proposé par pôle emploi pour les personnes :

- Inscrites en tant que demandeur d'emploi
- Bénéficiaire d'un accompagnement par un travailleur social
- Bénéficiaire ou non d'une allocation

Cet accompagnement permet à la personne d'avancer dans sa démarche de recherche d'emploi, de formation, en prenant en compte les difficultés périphériques (santé, logement, famille, gestion budgétaire...).

Ce service propose des rencontres régulières avec le conseiller pôle emploi sur une période de 9 mois, renouvelable une fois.

En tant que travailleur social dans le cadre de l'Accompagnement social Renforcé RSA, nous pouvons contacter l'interlocutrice pôle emploi référente sur cette question, pour prescrire à une personne accompagnée par notre service cet accompagnement global.

4. PROBLEMATIQUES RENCONTREES

4.1 La difficulté de maintenir le lien

La mesure d'accompagnement renforcée RSA est proposée par le Conseil Départemental aux personnes bénéficiaires du RSA en grande précarité. La personne s'engage en signant un Contrat d'Engagement Réciproque qui est élaboré conjointement entre la personne et le référent social. Il définit les difficultés à résoudre et pose les objectifs de l'accompagnement (social, santé, logement, budget, emploi...). La mesure pose également le cadre de l'intervention : des rendez-vous réguliers.

La personne accompagnée s'inscrit dans cette démarche, mais venir aux rendez-vous peut rester difficile. Le référent social met alors tout en œuvre pour favoriser la rencontre. Il est souvent à l'initiative des rendez-vous. Il va régulièrement relancer la personne par téléphone ou par courrier. A chaque entretien, il va fixer la date du rendez-vous suivant et le lui notifier par écrit... Et pourtant, il est fréquent que la personne ne vienne pas.

Plusieurs éléments de réponse sont possibles : l'oubli tout simplement, la perte du courrier stipulant le rendez-vous, des occupations ou préoccupations considérées comme plus importantes, un départ momentané de St Brieuc, un contexte difficile où la personne préfère éviter de « se confronter » au référent social ou encore des raisons matérielles. En effet, la plupart des usagers viennent à pied, car ils ne peuvent se déplacer en bus : soit parce qu'ils ont leur domiciliation à Adalea et ne peuvent bénéficier du tarif social du CCAS, soit parce qu'ils possèdent un chien.

L'entretien peut être vécu comme une contrainte, ou un véritable soutien. Seule une relation de confiance instaurée dans le temps permettra de conserver le lien qui unit le bénéficiaire au référent social et instaurer ainsi une régularité des rendez-vous.

4.2 Favoriser l'adhésion malgré le cadre de la mesure

D'avantage qu'une obligation d'être accompagnée, la relation de confiance établie dans le cadre de l'accompagnement renforcé RSA va permettre de rechercher l'adhésion de la personne.

La mise en confiance de la personne accompagnée nécessite de la compréhension, de l'empathie, de l'adaptation, de la tolérance, de l'acceptation... Mais comment créer cette relation et la conserver tout en posant un cadre pouvant être vécu comme contraignant ? Certaines personnes semblent avoir compris le jeu social et donnent

l'image ou le discours que le travailleur social « veut » entendre. Comment faire évoluer leur point de vue pour qu'ils profitent de cette opportunité qu'est la mesure d'accompagnement renforcé ? Comment faire comprendre que l'accompagnement est un levier et pas uniquement une signature sur une feuille d'émargement pour justifier de la volonté d'être accompagné, et continuer ainsi de percevoir le Revenu de Solidarité Active ?

L'accompagnement est souvent sur le fil. Une proposition ou une question ressentie comme trop intrusive, une contrainte considérée comme trop importante, une contrariété, un contexte tendu, un sujet délicat, un mot plus haut que l'autre... et la personne peut mettre fin brutalement à un entretien et ne plus revenir.

La collaboration avec les autres services d'Adalea, la proximité de l'accueil de jour et le service de domiciliation, les maraudes de l'Action Sociale sur l'Espace Public ou le 115, permettent de conserver le contact entre la personne et l'association, et ainsi conserver ou renouer le lien entre la personne et le référent social.

5. PAROLES D'USAGERS, TEMOIGNAGES, EXEMPLES

Illustration de l'enjeu du maintien du lien social lors de la crise sanitaire - Mars 2020

Durant les périodes de confinement, les services de l'Etat ont permis à toutes les personnes sans domicile fixe d'être hébergées dans le cadre de l'urgence en mobilisant le secteur hôtelier. En parallèle, les associations caritatives se sont mobilisées pour distribuer les denrées alimentaires dans leur lieu d'hébergement. Sur 16 personnes qu'accompagnait une professionnelle du service RSA, dix personnes étaient hébergées par le numéro d'urgence sociale à l'hôtel. Trois personnes étaient accueillies chez des tiers, une personne dans un logement à vocation sociale (pension de famille) et une personne dans un hébergement temporaire (ALT). Une seule personne a préféré rester dans un squat aménagé.

Dans ce contexte sanitaire, l'accompagnement social renforcé RSA a été de maintenir le lien avec les personnes. Les démarches administratives ont été suspendues du fait de l'augmentation du télétravail ou de la fermeture de certaines administrations.

Ce climat sanitaire a amené des changements qui ne sont pas sans impact pour les personnes sans domicile fixe. Les habitudes ont été bousculées, notamment concernant leur espace car les personnes vivant à la rue ont été hébergées dans les hôtels, les habitudes de manches ont diminué voire se sont éteintes. Les personnes se sont retrouvées brutalement isolées de toute vie sociale.

Le maintien du lien social a été primordial pour éviter une nouvelle rupture et limiter le caractère anxiogène de ces changements. La continuité de l'accompagnement s'est réalisée de différentes manières : par échange téléphonique, lorsque la personne se présentait d'elle-même à l'association, lors d'un rendez-vous fixé au préalable, ou lorsque nous allions à la rencontre de la personne sur ses lieux de repères (lieu de manche, ou lieu d'hébergement...).

Le confinement à l'hôtel, vecteur de changements pour les personnes accompagnées - Mars 2020

Le confinement à l'hôtel a permis aux personnes d'avoir un lieu pour se poser et de s'y maintenir. Plusieurs personnes ont retrouvé l'appétit et la possibilité de manger chaud grâce à la distribution de colis alimentaires par les associations caritatives. Après plusieurs années de rue, certaines personnes expriment une envie de prendre soin d'elles et de leur santé. Certaines personnes ont diminué voire supprimé des consommations addictives.

La notion d'hébergement à l'hôtel a été un outil pour l'accompagnement social RSA. Les personnes ont eu l'occasion de ne plus être dans l'action et l'errance de la rue. Ils ont eu la possibilité de se poser et de réfléchir. Certaines personnes ont cheminé sur leurs projets et ont re-questionné leurs envies et leurs attentes.

Une personne après 12 ans sans activité, a souhaité postuler aux chantiers d'insertion dans le domaine des espaces verts.

Une autre personne après 10 ans de rupture avec sa famille a renoué des liens avec sa mère et ses sœurs grâce aux réseaux sociaux.

Pour cinq personnes sans droits ouverts et dans une situation de marginalité, le confinement a permis de rencontrer l'association ADALEA via l'Action Sociale sur l'Espace Public (ASEP). Les professionnels du rond-point ont pu créer un lien avec elles et leur proposer l'accompagnement social RSA.

Pour deux femmes accompagnées par le service RSA depuis 2018, la mise à l'arbi a permis de vouloir effectuer une demande de protection pour majeurs. Pour ces femmes, le confinement à l'hôtel a permis d'augmenter leur sentiment de sécurité. Un soulagement de connaître son lieu d'hébergement le soir et de se savoir à l'abri physiquement. L'angoisse de la rue et de ses risques (violences, agressions...) s'est atténué pour ces femmes, après avoir vécu plusieurs années dans la rue.

Pour conclure, en référence à la pyramide de Maslow et à sa hiérarchie des différents besoins de l'Homme, l'hébergement en hôtel a permis de répondre à des besoins physiologiques donnant aux personnes la possibilité de se projeter dans le temps et de pouvoir agir pour leur sécurité.

6. RESSOURCES HUMAINES

Réunions internes :

- Des réunions du service RSA pour échanger sur les accompagnements en cours ou situations complexes, les orientations et sorties en lien avec le Conseil départemental.
- Des réunions mensuelles sur Saint-Brieuc avec l'équipe du Rond-Point et point santé de Saint-Brieuc.
- Des commissions avec les administrateurs de l'association (annulées en raison du confinement).
- Une réunion de pôle (contexte sanitaire).

Supervision :

- Habituellement le service RSA bénéficie des séances mensuelles avec l'équipe du Rond-Point et le point santé de Saint-Brieuc. Néanmoins, en raison des confinements, les sessions du printemps ont été reportées.

Formations :

Intitulés	Heures
Accompagnement au deuil en pension de famille _ 1 ES	14h
TOTAL : 1 formation réalisée en lien avec service PLH	

7. ENVIRONNEMENT, RESEAU, PARTENARIAT

La crise sanitaire marquera particulièrement un des fondamentaux du travail social, le développement du réseau et du partenariat. Afin de gérer cette période de crise, les professionnels se sont concentrés sur les accompagnements individuels et les mesures sanitaires préconisées n'ont pu permettre les rencontres partenariales initialement prévues.

Dans le cadre des accompagnements liés au RSA, les professionnels sont amenés à faire appel à un réseau aussi diversifié que les situations individuelles le demandent.

Depuis quelques années, compte tenu du mode d'accompagnement et du public concerné, le partenariat tend non pas à s'étoffer dans différents domaines mais plutôt à se « spécialiser » et à se renforcer en lien avec les problématiques citées qui sont : le logement et la santé.

PARTENAIRES DE TERRAIN EN LIEN AVEC LA SANTE	PARTENAIRES DE TERRAIN EN LIEN AVEC LE LOGEMENT
<p><u>En interne :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Point Santé <p><u>En externe :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - EMPP (Equipe Mobile Précarité Psychiatrie) - Hôpitaux - Cliniques spécialisées - CAARUD - Médecins généralistes - Médecins spécialistes ... 	<p><u>En interne :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le SIAO (Service Intégré de l'Accueil et de l'orientation) - Le Pôle Hébergement Logement : CHRS, Place de stabilisation, ALT, Maison Relais. - Le dispositif Rond-point : Boutique Solidarité (gestion des ALT d'urgence), 115 et ASEP. <p><u>En externe :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Centres d'hébergement urgence (Trait d'Union) - BSB - Hôtels - Propriétaires privés - RHJ Résidences Habitat Jeunes (l'Igloo et le marronnier) - Agences immobilières...

Ci-dessous, les autres structures et organismes avec qui nous travaillons en collaboration de manière régulière :

- Structures administratives : CAF, MSA, INICIAL, CPAM, MDPH, Trésor Public, CARSAT...
- Structures sociales : C.C.A.S, Maisons Du Département (M.D.D), Centres sociaux ...
- Structures d'insertion sociale et professionnelle : SPIP, ACI, Alter ...
- Les organismes de tutelles : ACAP, UDAF, APM 22.
- Structures et organismes liés à l'emploi : Pôle Emploi, Maison de l'emploi ...
- Associations caritatives : Secours populaire, Secours Catholique, Restos du Cœur, Croix rouge, A.P.F...

Par ailleurs, le Centre Communal d'Action Sociale anime le PARADS (Pôle d'Accueil en Réseau pour l'Accès aux Droits Sociaux) de Saint-Brieuc. Ce dispositif vise à développer et renforcer les passerelles entre les acteurs. L'Association ADALEA est signataire de la convention PARADS et participe, en tant que membre, aux différentes actions proposées dans ce cadre.

8. Perspectives 2021

Un nouveau projet associatif succède à celui de la période 2014-2019, dont le bilan a été finalisé début 2020. Il a fait l'objet d'une concertation au sein des différentes composantes de l'association et il est aujourd'hui validé par le conseil d'administration.

Ce projet associatif 2020-2025 réaffirme l'ancrage de nos actions autour de valeurs fortes : la solidarité, la tolérance, le respect citoyen de tout individu, la confiance en la personne.

Il affirme également l'ambition d'être un acteur majeur de l'inclusion en Bretagne, ambition qui est mise en œuvre à travers 5 visions pour répondre aux besoins des publics :

- ✓ Une association de taille humaine et de proximité, qui met en œuvre l'intelligence collective
- ✓ Une association porteuse de valeurs, éveilleuse de conscience et d'engagement citoyen
- ✓ Une association connue et reconnue auprès de la société civile organisée
- ✓ Une association engagée et investie dans ses territoires
- ✓ Une association laboratoire de l'innovation sociale en réponse aux besoins des publics

C'est dans ce cadre que le service RSA travaillera sur le 1^{er} trimestre 2021 à la refonte de son projet de service en lien avec l'évolution des politiques publiques et surtout en lien avec les nouveaux besoins émergents, repérés auprès des personnes accompagnées.

Ce travail amènera également la déclinaison d'un nouveau plan d'actions.

Ce travail devra s'inscrire dans la logique de continuité des 5 axes travaillés entre 2014 et 2019 : accompagner, innover, coopérer, impliquer et s'engager.

Les perspectives 2020, fortement impactées par la crise sanitaire serviront également de base au travail à engager.